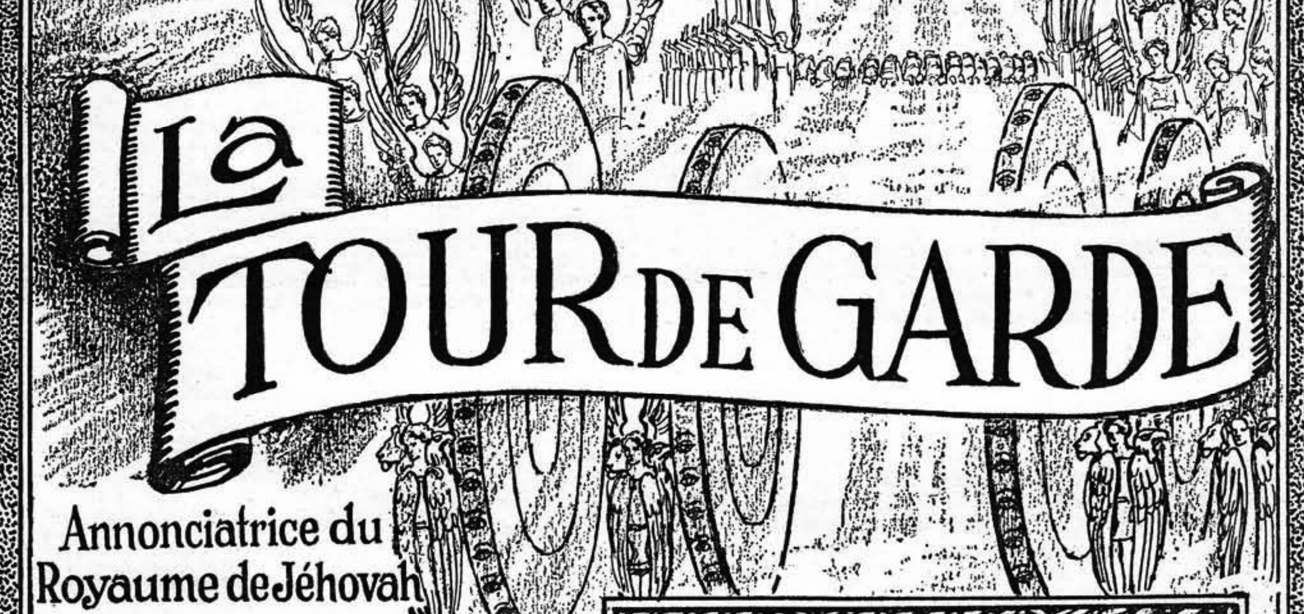


Annonciatrice du Royaume de Jéhovah

„Ils sauront que je suis Jéhovah."
- Ezéchiel 35:15.

Mars 1945

— BERNE —

Table des matières

„VOUS ÊTES MES TÉMOINS, DIT JÉHOVAH, QUE JE SUIS DIEU." - Esaïe 43:12.

« Et tous tes fils seront enseignés de l'Eternel, et la paix de tes fils sera grande. » — Esaïe 54: 13, D.

Les Ecritures enseignent clairement:

Jéhovah est le seul vrai Dieu. Il est d'éternité en éternité. Il fit le ciel, la terre, et donna la vie à toutes les créatures. Le Logos fut la première de ses œuvres et créa toutes choses. Il est maintenant le Seigneur Jésus-Christ, couvert de gloire, et revêtu de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre. Il est, en outre, le principal exécuteur des desseins de Jéhovah.

Dieu fit la terre pour être la demeure de l'homme qu'il créa parfait, mais celui-ci fut condamné à mort pour avoir volontairement transgressé la loi divine. A cause de la désobéissance d'Adam, tous les hommes naissent pécheurs et sont privés du droit de vivre.

Le Logos fut fait homme; en cette qualité il mourut afin de procurer la rançon des hommes qui lui obéissent. Dieu le ressuscita avec un corps divin. Il l'éleva au-dessus de toute créature, de tout nom et lui donna tout pouvoir et toute autorité.

L'organisation de Jéhovah est une Théocratie appelée Sion. Elle a pour Chef Jésus-Christ, le Roi légitime du monde. Les fidèles disciples de Christ, oints par Dieu, sont des enfants de Sion, des membres de l'organisation de Jéhovah. Ils sont ses témoins qui ont le devoir et le privilège de rendre témoignage à sa suprématie, de proclamer ses desseins exposés dans la Bible, et de porter ainsi les fruits du Royaume, pour la joie de ceux qui les écoutent.

Le monde a pris fin en 1914, parce que Jéhovah a intronisé Jésus-Christ. Après avoir chassé Satan du ciel, le Seigneur a commencé à fonder la « nouvelle terre où la justice habitera ».

La délivrance et les bénédictions réservées aux peuples ne leur seront dispensées que par le Royaume de Dieu, administré par Christ qui règne. Le prochain grand acte du Seigneur sera la destruction de l'organisation de Satan et l'instauration de la justice sur toute la terre. Sous le Règne de Dieu les personnes de bonne volonté qui survivront à la bataille d'Armaguédon exécuteront l'ordre divin, c'est-à-dire rempliront la terre d'une race de justes.

Sa Mission

La TOUR DE GARDE est publiée pour faire connaître Jéhovah, le vrai Dieu, et ses desseins révélés par la Bible. Elle contient des études bibliques spécialement destinées à instruire les témoins de Jéhovah et tous les hommes de bonne volonté. Elle est rédigée de manière que l'étude des Ecritures soit méthodique et progressive. Les éditeurs de ce périodique publient aussi d'autres écrits destinés à faciliter l'étude de la Bible.

La Tour de Garde s'en tient strictement à ce que dit le livre saint qu'elle reconnait comme autorité pour ses exposés. Elle est tout à fait indépendante de toute religion, de toute secte, n'appartient à aucun parti, et ne relève d'aucune institution ou organisation de ce monde. Elle prend sans réserve fait et cause pour le Royaume de Dieu, administré par Christ, son Roi bien-aimé. Elle n'est pas dogmatique, mais invite, au contraire, ses lecteurs à examiner ses exposés à la lumière des saintes Ecritures. Enfin, *La Tour de Garde* n'engage aucune controverse et ne traite pas de questions personnelles.

Avis

Afin d'éviter tout malentendu, nous tenons à déclarer que le terme « religion », employé dans nos publications, n'a pas le sens qu'on lui donne généralement.

Dans nos écrits, le mot « religion » ne caractérise pas la relation existant entre l'homme et Dieu ou le désir qu'a l'homme d'honorer Dieu, mais seulement la piété extérieure qui s'appuie sur des traditions humaines et non sur la Parole de Dieu. — II Timothée 3: 5; Matthieu 15: 8 et 9; Esaïe 29: 13.

Etudes de « La Tour de Garde »

« Unis pour le monde nouveau »

Semaine du 4 mars	§ 1 à 11
Semaine du 11 mars	§ 12 à 20
Semaine du 18 mars	§ 21 à 31
Semaine du 25 mars	§ 32 à 43

Fête commémorative

Le mercredi, 28 mars 1945, est la date de la fête commémorative du nom de Jéhovah et du sacrifice de l'Agneau de Dieu, Jésus-Christ, le Roi de la Théocratie.

Que chaque groupe se réunisse donc le 28 mars, après 6 heures du soir, pour que ses oints célèbrent cette commémoration en présence de leurs compagnons qui en seront témoins.

Si dans le groupe il n'y a pas de frère qui puisse faire une allocution avant la distribution des symboles, nous recommandons de lire aux assistants un résumé de l'article intitulé « En mémoire du Roi », paru en 1944.

Puisque rompre le pain et boire le vin représentent l'un et l'autre la mort de Jésus, on fera bien de servir les deux symboles ensemble et non séparément.

On se servira, comme symboles, de pain sans levain et de véritable vin rouge. Jésus et ses apôtres employèrent du vin véritable, symbole de son sang, et les oints font bien de suivre leur exemple. (Voir également le deuxième article de ce numéro de « La Tour de Garde »).

Rédacteur responsable: H. Steinemann, Berne. Impression et expédition: WATCH TOWER, Allmendstrasse 39, — Téléphone 2.49.34
8267 Imprimé en Suisse — Printed in Switzerland. Prix par numéro: 30 centimes.

La TOUR de GARDE

ANNONCIATRICE DU ROYAUME DE JÉHOVAH

Mars 1945

Unis pour le monde nouveau

« Ah! qu'il est bon, qu'il est doux à des frères de vivre dans une étroite union! »
— *Psaume 133: 1,* M. Zadoc Kahn. —

LE DESSEIN de Jéhovah est de créer un monde uni et le moment est venu où il le mettra à exécution. Ce monde sera un monde nouveau unique. Une entente parfaite doit régner entre les cieux et la terre, car tous les deux en sont des parties intégrantes. Un homme qui avait une claire vision des choses de l'esprit, et dont l'intelligence était supérieure à celle d'un politicien quelconque qui forge des plans pour l'« Ordre nouveau » de l'après-guerre, a écrit et dit ce qui suit pour ceux qui comprennent les desseins de Jéhovah: « Nous attendons, selon sa promesse, de nouveaux cieux et une nouvelle terre, où la justice habitera. » Que convient-il de faire devant une telle perspective? Assurément ce que l'apôtre exprime en ces termes: « C'est pourquoi, bien-aimés, en attendant ces choses, appliquez-vous à être trouvés par lui sans tache et irrépréhensibles dans la paix. » Nous devons donc plus que jamais nous tenir sur nos gardes et ne pas accorder crédit aux idées et théories fantastiques de ceux qui élaborent des projets pour l'« Ordre nouveau ». Il est temps de tenir ferme pour le monde nouveau, pour un monde créé selon un modèle choisi par Dieu et destiné à la réalisation de ses desseins. « Vous donc, bien-aimés, qui êtes avertis, mettez-vous sur vos gardes, de peur qu'entraînés par l'égarement des impies, vous ne veniez à déchoir de votre fermeté. Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. A lui soit la gloire, maintenant et pour l'éternité! Amen! » — II Pierre 3: 13, 14, 17 et 18.

2 Afin que ce soit réellement un monde unifié, un *seul* Souverain doit régner sur l'humanité et lui-même doit être en harmonie complète avec Jéhovah Dieu, l'architecte du monde nouveau. Le Souverain que le Créateur a désigné et ressuscité pour gouverner ce monde indivis est son Fils Jésus-Christ qui resta fidèle et obéissant et ne fit qu'un avec son Père, jusqu'à sa mort sur le bois à Golgotha. Ce qui vient d'être relaté revêt une très grande importance pour nous. Les temps que nous traversons étaient attendus depuis longtemps; ils ont été fixés par Jéhovah dont le nom fait allusion à son dessein envers son peuple. Ses temps et ses moments — le temps de la fin de ce monde mauvais, divisé, puis le temps du règne exercé par le Souverain qu'il a nommé, et le temps pendant lequel il bénira les « hommes de bonne volonté » en leur accordant la paix, la prospérité et l'abondance — sont immuables. Malgré tous les efforts des hommes, aucun d'eux, ni aucune de leurs organisations ne pourra y apporter un changement quelconque. En d'autres termes: Les temps sont accomplis. C'est pourquoi le moment est venu où les affaires des hommes doivent être gérées, « gérance » qui est confiée au Roi du monde nouveau. La force conciliante qui déterminera ce résultat a été prédite par l'apôtre. Voici ce que nous lisons au chapitre premier, versets 9 et 10, de l'épître aux Ephésiens: « ... nous faisant connaître le mystère de sa volonté, selon le bienveillant dessein qu'il avait formé en lui-même, pour le mettre à exécution, lorsque les temps seraient accomplis, de réunir toutes choses en Christ, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre ».

3 Comme il a été dit précédemment, ce rassemblement dans l'unité commence par le peuple consacré à Dieu, par ceux qui furent les disciples de Christ, dès le moment où il vécut sur la terre jusqu'à ceux qui vivent aujourd'hui et qui s'efforcent de suivre son exemple. La majorité de ces disciples sont décédés pendant les dix-neuf siècles écoulés, toutefois cela ne saurait être un obstacle au dessein de Dieu. Parce que les temps étaient accomplis et le moment venu où ce miracle devait se produire, Jéhovah a réalisé sa promesse et ressuscité premièrement les morts appartenant au « corps de Christ », afin que toutes choses con-

1 Qu'est-ce que Dieu veut créer, conformément à son dessein? Ayant cette merveilleuse perspective comment devons-nous nous conduire?

2 Quelle est la plus importante des conditions à remplir pour créer un monde unifié? Pourquoi est-ce important que nous, qui vivons dans ces temps-ci, sachions cela?

3 Par qui commence ce rassemblement dans l'unité? Pour quelle raison le genre humain d'aujourd'hui n'a-t-il pas reconnu la résurrection spirituelle?

courent à l'unité en Christ. Selon les prophéties bibliques qui trouvèrent leur réalisation, cela eut lieu depuis 1918 de notre ère. Dans la première épître aux Corinthiens (15: 44) l'apôtre dit: « Il est semé corps animal, il ressuscite corps spirituel »; parce que les morts en Christ ont été ressuscités « corps spirituel », le genre humain moderne, matérialiste, n'a ni vu ni reconnu cette résurrection.

4 Vu que la plupart des membres du « corps de Christ » sont réunis au Souverain céleste du monde nouveau, il n'y a plus sur la terre qu'un « reste » des membres de ce « corps ». Eux aussi doivent être unis à leur Chef Jésus-Christ. Leur union ici-bas ne signifie pas qu'ils sont constamment ensemble, mais qu'ils tendent au même but, qu'ils agissent de concert dans l'organisation, et acquièrent des connaissances du Livre des livres, la Bible. C'est la raison pour laquelle ils ne se laissent séparer ni par les divergences d'opinions des sectes et des organisations religieuses, ni par les querelles ou conflits des nations. Ils reconnaissent le principe de la Bible se rapportant au « corps de Christ » et y restent fermement attachés: « Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. » — Galates 3: 28.

5 De par leur origine les membres du « corps de Christ » descendent de nombreuses nations. Cependant ils ne vivent plus selon la chair, car, s'il en était ainsi, ils ne pourraient plus être amenés à l'unité, surtout pas à cette époque où une nation s'élève contre une nation, et un royaume contre un royaume. Dans leurs communs rapports ceux qui forment le « reste » des vrais chrétiens vivent selon la règle ci-après: « Ainsi, dès maintenant, nous ne connaissons personne selon la chair; et si nous avons connu Christ selon la chair, maintenant nous ne le connaissons plus de cette manière. Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles. Et tout cela vient de Dieu, qui nous a réconciliés avec lui par [Jésus-]Christ. » — II Corinthiens 5: 16 à 18.

6 Nous avons ici un principe dont les auteurs de la « Charte de l'Atlantique » n'ont pas tenu compte dans leurs projets visant à créer un « monde meilleur ». Ceux qui cherchent à poser les fondements d'une organisation universelle destinée au maintien de la paix, organisation qui sera renforcée par un puissant corps de police, font tous leurs efforts pour établir une collaboration internationale. Ils oublient comment les différences existant entre les nations peuvent être surmontées. Selon eux la souveraineté de chaque nation doit être maintenue autant que possible; il est prévu que les peuples auront le droit de libre arbitre. C'est ainsi que ceux qui font des propositions pour l'« Ordre nouveau » cèdent à des puissances et à des dispositions qui favorisent les scissions et la dispersion; ce ne sera donc jamais un monde u n i q u e, un monde qui pourra subsister. Il est important de savoir que les hommes sont incapables de créer un monde unifié, équitable, mais que c'est Dieu le Tout-Puissant qui se chargera de le faire. Si nous attendons le moment où le Très-Haut agira l u i - m ê m e, nous ne nous tromperons pas dans notre calcul.

7 De nos jours il existe heureusement des hommes de nombreuses nations qui ne placent pas leur espoir dans ce que les politiciens du monde se vantent d'établir après la guerre, mais ont commencé à vivre dans une unité indissoluble. Ce sont les compagnons et amis du « reste » susmentionné. Ces hommes ne s'attendent pas à être enlevés dans le ciel avec le « reste » et à régner avec Jésus-Christ sur le monde nouveau. Ils espèrent rester sur la terre, vivre éternellement dans une harmonie parfaite et travailler à l'unisson, sous la direction du Royaume des cieux. Il y a de nombreux siècles, il a été révélé qu'en ce temps-ci une classe d'hommes de tous les peuples existerait en dépit de la guerre universelle qui fait rage. Ils sont décrits comme suit: « Après cela [c'est-à-dire après que l'apôtre eut vu les 144.000 membres du « corps » de Christ qui régneront avec lui dans le Royaume de Dieu], je regardai, et voici, il y avait une grande foule, que personne ne pouvait compter, de toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue. Ils se tenaient devant le trône et devant l'agneau, revêtus de robes blanches, et des palmes dans leurs mains. Et ils criaient d'une voix forte, en disant: Le salut est à notre Dieu qui est assis sur le trône, et à l'agneau. C'est pour cela qu'ils sont devant le trône de Dieu, et le servent jour et nuit dans son temple. Celui qui est assis sur le trône dressera sa tente sur eux (habitera avec eux, *David Martin*); ils n'auront plus faim, ils n'auront plus soif. » — Apocalypse 7: 9, 10, 15 et 16.

8 Ceux-là voient et reconnaissent le « trône de Dieu », c'est-à-dire son Royaume. Ils servent d'un commun accord dans son temple qui est une « maison de prière pour tous les peuples ». C'est à Jéhovah et à son Agneau, le Prince de la paix, qu'ils attribuent le salut, le pouvoir de délivrer, et non pas à des chefs humains, à leurs symboles et leurs marques de souveraineté. C'est pourquoi ils ne se laissent pas disperser ni diviser par le fait qu'ils viennent de « toute nation, de toute tribu, de tout peuple, et de toute langue ». La force qui les lie est leur dévouement au trône

---

4 Quelle partie du « corps de Christ » se trouve encore sur la terre? Dans quel sens les membres qui le constituent ont-ils été unis à Christ?

5 Pourquoi les membres du « corps de Christ » peuvent-ils vivre unis, maintenant surtout, et cela malgré leurs origines diverses?

6 Pourquoi le monde de l'après-guerre ne sera-t-il jamais « un monde unique »?

7 Qui forme la classe terrestre vivant déjà en harmonie? En quels termes prophétiques a-t-il été question de ces hommes?

8 A qui attribuent-ils le pouvoir de les protéger et de les délivrer? Quelle est la force qui les lie? A quels principes s'en tiennent-ils pour vivre unis?

divin, le Royaume de Dieu. Ils s'en tiennent fermement aux principes divulgués dans la loi chrétienne: « Il n'y a ici ni Grec ni Juif, ni circoncis ni incirconcis, ni barbare ni Scythe, ni esclave ni libre; mais Christ est tout et en tous... Supportez-vous les uns les autres, et, si l'un a sujet de se plaindre de l'autre, pardonnez-vous réciproquement. De même que Christ vous a pardonné, pardonnez-vous aussi. Mais par-dessus toutes ces choses revêtez-vous de la charité, qui est le lien de la perfection. » (Colossiens 3: 11 à 14) Ces hommes dont l'espérance est terrestre sont les compagnons et amis du « reste », comme lui ils cherchent à vivre pour le monde équitable, le monde nouveau. Ils comprennent que s'ils désirent vivre à l'unisson dans ce monde juste, ils doivent montrer que maintenant déjà ils peuvent vivre unis.

9 L'« Ordre nouveau » qui sera établi après la guerre ne pourra apporter la vie *éternelle*, car celle-ci ne sera concédée que dans le monde nouveau créé par Dieu. Il est temps que tous ceux qui désirent en bénéficier s'associent aux hommes qui se préparent à vivre dans le monde nouveau de la justice. Aucune fraternité n'existe entre Jéhovah et le monde actuel, imparfait et mauvais; au contraire, la dissension règne entre eux, ils sont totalement différents l'un de l'autre, c'est pourquoi l'Eternel l'anéantira dans la bataille d'Armaguédon dont les nations se rapprochent de plus en plus rapidement. Le globe terrestre sur lequel nous vivons ne sera pas détruit, cependant beaucoup de personnes sont inquiètes et consternées. Seuls ceux qui maintenant cherchent à se montrer dignes de vivre dans le monde nouveau possèdent l'assurance, grâce à la Parole divine, de survivre au conflit final et de jouir d'une paix sans fin. « La terre subsiste toujours », lisons-nous dans le livre de l'Ecclésiaste, au chapitre 1, verset 4. La véracité de cette parole sera démontrée dans la bataille de Dieu. Pour quelle raison le Créateur détruirait-il les planètes, la terre, donc ce qu'il a créé? La terre en elle-même n'est pas corrompue et pour se débarrasser du genre humain perverti, dégénéré qui y habite, Jéhovah n'est pas obligé de l'anéantir. A l'époque où il prépara cette demeure pour l'homme, il contempla l'œuvre de ses mains et « voici cela était très bon ». C'est par la race humaine, qui s'est écartée de la loi théocratique du Créateur, que la terre a été profanée, aussi le dessein de Jéhovah est-il «de détruire ceux qui détruisent la terre ». (Apocalypse 11: 18) Après la bataille d'Armaguédon qui mettra fin au monde actuel, la terre entière sera transformée en un paradis, en un pays charmant, un « monde sans fin », dans lequel vivront ceux qui s'en seront montrés dignes.

10 Dieu purifie la terre afin que ces hommes puissent y mener une vie digne. De tout l'univers la terre est l'endroit convenant le mieux à l'homme pour y vivre. Dieu le confirme lui-même, lorsqu'il dit: « C'est moi qui ait fait la terre, et qui sur elle ai créé l'homme; c'est moi, ce sont mes mains qui ont déployé les cieux, et c'est moi qui ai disposé toute leur armée... Car ainsi parle l'Eternel, le créateur des cieux, le seul Dieu, qui a formé la terre, qui l'a faite et qui l'a affermie, qui l'a créée pour qu'elle ne fût pas déserte, qui l'a formée pour qu'elle fût habitée: Je suis l'Eternel, et il n'y en a point d'autre. » (Esaïe 45: 12 et 18) Aucun membre de la « grande multitude » qui survivra à la bataille d'Armaguédon ne fait partie de ceux qui, aujourd'hui, « détruisent la terre ». A ce moment-là, l'ordre divin: « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez » retentira à nouveau. La « grande multitude » qui bénéficiera de cette faveur exécutera cet ordre avec joie, tout en étant soumise aux « nouveaux cieux », c'est-à-dire à la domination royale exercée par le Fils bien-aimé de Dieu et le « corps » de ses disciples et cohéritiers. Le gouvernement visible qui représentera le Roi céleste se composera des fidèles qui vécurent avant Christ et crurent en la promesse ayant trait au monde nouveau, eurent les yeux fixés sur son établissement et se considérèrent dans ce monde mauvais comme étant des étrangers et voyageurs. Ces prophètes de jadis et loyaux témoins de Jéhovah formeront la « nouvelle terre ». Elle sera en parfait accord avec les « nouveaux cieux » qu'elle représentera fidèlement, et c'est de cette manière qu'il n'y aura qu'« un seul monde nouveau ».

11 David, inspiré par Jéhovah, chanta (Psaume 133: 1): « Ah! qu'il est bon, qu'il est doux à des frères de vivre dans une étroite union » (*M. Zadoc Kahn*), non pas en considération du merveilleux temps futur, mais en rapport au peuple dévoué à Jéhovah, peuple vivant actuellement, tandis qu'une guerre totale fait rage. Une vie en commun, telle que celle-là, est en flagrante opposition aux conditions qui règnent dans le monde, c'est pourquoi tout ce qui s'y trouve de bon et de doux ressort d'une façon étonnante, digne d'être admirée. Si cela parut également bon au psalmiste qui possédait l'esprit du Seigneur, il n'en est pas de même du diable, l'adversaire de Dieu, ni de ceux qui se laissent diriger par lui. Ce méchant ne désire pas que l'Eternel réunisse tout ce qui est dans les cieux et tout ce qui se trouve sur la terre. Selon lui, le monde devrait être totalitaire et le fait que les membres du peuple de Jéhovah ne font qu'un constitue, pour ses plans, un fâcheux obstacle. Afin de les affaiblir et de triompher facilement d'eux, le diable cherche à semer la dis-

---

9 Où la vie éternelle sera-t-elle concédée? A qui doivent s'associer ceux qui désirent bénéficier de la vie éternelle? Pourquoi?

10 Pour qui Dieu purifiera-t-il la terre? Que feront les survivants d'Armaguédon? Qui formera la « nouvelle terre » afin qu'il n'y ait qu'« un unique monde nouveau »?

11 A quel sujet le chantre exprima-t-il, dans le Psaume 133, verset 1, sa satisfaction et son admiration? Pourquoi et comment l'adversaire cherche-t-il à mettre fin à cet état de choses?

corde. Il essaie la méthode agressive utilisée avec tant de succès par la « Cinquième colonne », instrument des armées totalitaires dont la devise est: « Divise, afin de régner! » Cela veut dire: Règne sur tes adversaires en créant des dissensions au sein de leur organisation, isole les différents groupements et conduis-les à leur ruine ou anéantis-les, l'un après l'autre, par ta supériorité et ta puissance! »

[12] Si le « reste » et ses compagnons cédaient à l'attaque dirigée contre leur vie en commun, vie ordonnée, paisible, harmonieuse, la dissolution de leur organisation théocratique et l'affaiblissement de leurs forces en vue d'une activité coordonnée au service de Jéhovah en seraient le résultat. Au lieu de combattre contre leur astucieux ennemi, ils lutteraient l'un contre l'autre; leur esprit et leur attention seraient constamment préoccupés de leurs divergences d'opinions, de leurs désaccords et disputes. L'apôtre Paul, le fidèle gardien, prononça une sévère mise en garde et exhorta les fidèles à rester unis, en disant: « Conduisez-vous d'une manière digne de l'Evangile de Christ, afin que, soit que je vienne vous voir, soit que je reste absent j'entende dire de vous que vous demeurez fermes dans un même esprit, combattant d'une même âme pour la foi de l'Evangile, sans vous laisser aucunement effrayer par les adversaires, ce qui est pour eux une preuve de perdition, mais pour vous de salut; et cela de la part de Dieu. » — Philippiens 1: 27 et 28.

[13] Lorsque l'apôtre Paul était lui-même prisonnier des Romains, il exhorta ses frères se trouvant en liberté à rester unis et à vivre constamment en parfaite intelligence: « Je vous exhorte donc, moi, le prisonnier dans le Seigneur, à marcher d'une manière digne de la vocation qui vous a été adressée, en toute humilité et douceur, avec patience, vous supportant les uns les autres avec charité, vous efforçant de conserver l'unité de l'esprit par le lien de la paix. Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme aussi vous avez été appelés à une seule espérance par votre vocation; il y a un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous, qui est au-dessus de tous, et parmi tous, et en tous. » — Ephésiens 4: 1 à 6.

La cause des scissions

[14] Comment l'unité qui règne entre les frères peut-elle être rompue? Certainement parce qu'un membre quelconque ne manifeste pas l'esprit du Seigneur, esprit qui doit être en accord avec la Parole de Dieu. Jéhovah hait ceux qui bouleversent la paix et l'union au sein de l'organisation théocratique; ces fauteurs de troubles lui sont en abomination: « Il y a six choses que hait l'Eternel, et même sept qu'il a en horreur: Les yeux hautains, la langue menteuse, les mains qui répandent le sang innocent, le cœur qui médite des projets iniques, les pieds qui se hâtent de courir au mal, le faux témoin qui dit des mensonges et celui qui excite des querelles entre frères. » (Proverbes 6: 16 à 19) Le Seigneur hait celui qui est *hautain* et qui se croit meilleur que les autres membres du groupe dont il fait partie; pour lui plaire, il faut se considérer comme un simple serviteur. N'essayez jamais de vous mettre en évidence et de vous élever au-dessus de vos frères pour les traiter ensuite selon la haute opinion que vous avez de vous-mêmes. Etant le père de la vérité, Dieu le Seigneur a *la langue menteuse* en horreur, par conséquent il hait le mensonge. Contrairement à ce qui concerne Satan, le père du mensonge, « il est impossible que Dieu mente », c'est pourquoi sa Parole est immuable et sûre. — Hébreux 6: 18; Tite 1: 2.

[15] Le grand dispensateur de vie hait aussi *les mains qui répandent le sang innocent.* Il ne les a pas créées pour qu'elles exercent sa justice ou sa vengeance. On peut cependant assassiner une personne sans la tuer corporellement, en la couvrant de honte, en la présentant sous un faux jour, faisant naître ainsi la haine dans le cœur de certaines gens. « Quiconque hait son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui. » (I Jean 3: 15) Avec les mains tachées de sang innocent, Dieu mentionne encore *le cœur qui médite des projets iniques.* Cela ne signifie pas seulement fomenter et entreprendre des attaques malignes portant préjudice à d'autres personnes, mais aussi soulever contre elles des accusations imaginaires. S'adonner à de telles occupations n'est pas seulement une perte de temps, mais agit au détriment de ceux qui s'y prêtent. Lorsque quelqu'un ne connaît pas une chose à fond, quand il ne sait pas exactement de quoi il s'agit, pourquoi devrait-il se figurer toutes sortes de choses qui seraient de mauvais indices pour son frère? Au lieu de laisser vagabonder votre imagination et de vous nuire, faites ce qui est important et nécessaire — et vous serez bénis.

[16] Dieu a aussi en horreur *les pieds qui se hâtent de courir au mal.* Le « mal » dont il est question ici ne saurait être d'inoffensives plaisanteries ou d'innocentes farces (dans le sens qu'on

---

12 Que signifierait ou quel serait le résultat de l'attaque de l'adversaire contre leur harmonieuse vie en commun? Quelles paroles l'apôtre Paul adressa-t-il aux Philippiens pour les mettre en garde?

13 Comment l'apôtre Paul, alors prisonnier, exhorta-t-il les chrétiens d'Ephèse à vivre dans une entente fraternelle?

14 a) Comment l'unité peut-elle être rompue? Que dit Dieu de ces fauteurs de troubles?
b) Quels sont les hommes hautains que Dieu hait? Pourquoi a-t-il la langue menteuse en horreur?

15 a) Quelles sont les mains que l'Eternel hait? Comment peut-on assassiner une personne sans la tuer corporellement?
b) Comment un cœur peut-il méditer des projets iniques? De quelle façon peut-on éviter d'avoir de telles dispositions?

16 Quels sont les « pieds » que Dieu hait? Comment quelqu'un peut-il s'abuser lui-même, de sorte que ses « pieds » le conduisent dans de telles voies?

donne parfois au mot *mischief* paraissant dans la *Bible anglaise*), mais cette expression désigne quelque chose de *mauvais*, qui *corrompt* ou qui *nuit* et non pas ce qui pourrait seulement fâcher ou choquer. Il est possible qu'un serviteur qui s'est consacré à Dieu considère superficiellement une chose et croie ne pas suivre la voie du mal en agissant de telle ou telle façon; il ferait toutefois bien d'examiner à fond si ses pieds ne le conduisent pas sur un chemin qui finalement lui sera fatal. Il se rend peut-être volontiers dans des endroits où il n'aimerait pas être vu de ses frères; il aime participer à des soirées et à l'ivresse de cette époque de jazz. Après s'être rapidement déchargé de ce qu'il considère être son devoir envers Dieu, devoir qu'il limite autant que possible, il dispose du temps qui lui reste pour satisfaire ses désirs qui révèlent son égoïsme. Il rapporte peut-être soixante, ou seulement quinze heures consacrées mensuellement à la proclamation du message. Mais, qu'il travaille peu ou beaucoup, il pense qu'après s'être libéré de sa tâche, il devrait pouvoir « aller à ses plaisirs », en compagnie de gens ou comme les gens qui ne s'efforcent pas d'obtenir la vie dans le monde nouveau. Si, au premier abord, et en tant que chrétien, il ne voit rien de répréhensible à ses agissements, ses pieds le conduisent cependant dans une voie néfaste, car il oublie les paroles de l'apôtre Paul, relatées dans la première épître aux Corinthiens, chapitre 9, verset 27: « Mais je traite durement mon corps et je le tiens assujetti, de peur d'être moi-même rejeté, *après avoir prêché aux autres.* »

17 De tels « pieds » ne sont pas agréables à Jéhovah Dieu. Il est impossible de plaire à l'organisation du Seigneur, d'être unis à ses frères et de sympathiser simultanément avec l'organisation du diable ou de suivre le même chemin qu'elle. Ces deux manières d'agir sont incompatibles. « Celui qui précipite ses pas tombe dans le péché. » (Proverbes 19: 2) Celui qui est enclin à s'engager dans la voie du monde, voie où se commet le mal, s'il s'y lance dans des conditions douteuses pour s'« affranchir et faire autre chose », devra constater un jour qu'il a perdu la partie. Ceux qui ne se dirigent pas selon le conseil du Seigneur ne peuvent s'attendre à recevoir sa protection.

18 La sixième chose que Dieu hait est exprimée comme suit, dans le livre des Proverbes (6: 19): *le faux témoin qui dit des mensonges.* Lorsqu'un frère est accusé et que quelqu'un se présente comme témoin et, au lieu de dire la vérité, décrit les faits sous un faux jour, afin de nuire à l'inculpé, Dieu hait ce menteur. Son faux témoignage lui vaut peut-être l'appui de celui qui l'interroge, mais il perd la faveur du Seigneur. Quiconque veut plaire à Jéhovah doit faire une attestation exacte. Si un de ses frères est accusé d'une chose et qu'on lui demande ce qu'il en est, il dira la vérité. Il sera toujours de bonne foi et véridique, même si des persécutions ou une mise en garde devaient s'ensuivre de la part des gens du monde. Le Seigneur ne prend pas plaisir à un menteur dont le rapport inexact pourrait être obtenu par subornation ou corruption.

19 La septième et dernière chose que Jéhovah a en horreur est *celui qui excite des querelles entre frères.* En bavardant inconsidérément, en faisant circuler certaines rumeurs ou en cherchant des fautes chez ses collaborateurs, on arrive facilement à ce résultat. Il se peut qu'un serviteur occupant une haute charge dans l'organisation du Seigneur cherche avant tout à s'acquitter de ses fonctions pour laisser une bonne opinion de lui. En même temps il essaiera d'abaisser certains frères ou d'éveiller chez d'autres aides des opinions défavorables sur eux, en faisant ressortir divers faits qui pourraient être critiqués, cela dans le dessein de semer la discorde parmi les frères. Un exemple frappant est celui de la classe du « méchant serviteur » que le Seigneur avait prédit et qui, à la fin des temps, s'élèverait et battrait ses compagnons, mais qui mangerait et boirait avec les ivrognes de ce monde. (Matthieu 24: 48 à 51) « L'homme pervers excite des querelles, et le rapporteur divise les amis. » (Proverbes 16: 28) On ne doit jamais dénigrer un frère. Si vous pensez que quelqu'un a agi injustement, et que vous désirez en parler, rendez-vous directement auprès de la personne en faute, sans soulever un tas de bavardages. « Les paroles du rapporteur (du médisant, *autre version*) sont des coups qui percent le cœur. » (Proverbes 18: 8, selon la version allemande de *Luther*) En d'autres termes, cette exhortation signifie que chacun doit s'occuper de ses propres affaires et accomplir son travail, selon les instructions découlant de la Parole du Seigneur. En suivant cette ligne de conduite, aucune difficulté ou complication attribuable à la flatterie ou à une langue insolente ne pourra surgir. — I Pierre 4: 15.

20 Quels que soient les problèmes qui pourraient être soulevés parmi ceux qui appartiennent à l'organisation du Seigneur, il se trouvera toujours une règle appropriée à suivre, règle exposée dans la Parole de Dieu. Aussi longtemps que nous en tiendrons compte, l'unité et l'harmonie régneront. En temps voulu, le Seigneur, par l'entremise de ses anges, excluera de son organisation ceux qui cherchent à créer des scissions. Cela aura lieu après que les serviteurs fidèles auront été trouvés dignes. — I Corinthiens 11: 19.

---

17 Pourquoi un chrétien ne peut-il pas suivre sans danger une voie semblable à celle dans laquelle le monde s'est engagé? Pourquoi ne peut-il pas en tirer profit?

18 Qu'espère gagner un faux témoin qui dit des mensonges? Pourquoi Dieu hait-il celui qui agit ainsi?

19 Comment la discorde peut-elle être semée parmi les frères? Quel exemple frappant avons-nous de ceux qui manœuvrent ainsi? Comment peut-on éviter une telle manière d'agir?

20 Comment peut-on résoudre un problème quelconque, sans qu'il en résulte des différends? Comment Dieu agit-il avec ceux qui créent des scissions?

Doit-on exclure des frères de l'assemblée?

[21] Avant de traiter ce sujet, essayons de répondre aux questions qu'il soulève: La Bible indique-t-elle si l'on doit exclure des frères de l'assemblée? Montre-t-elle si un groupe doit trancher cette question en votant? Les exhortations contenues dans l'épître aux Romains, chapitre 16, verset 17, et dans la deuxième épître aux Thessaloniciens chapitre 3, verset 14, révèlent-elles tout ce qu'il faut faire, c'est-à-dire s'éloigner de ceux qui créent des scissions, et ne plus avoir aucun contact avec eux? Examinons les paroles que Jésus-Christ, le Chef de l'assemblée, adressa à ses disciples: « Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère. Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise; et s'il refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain [péager]. » (Matthieu 18: 15 à 17) Nous trouvons dans l'Evangile de Luc (17: 3 et 4) une déclaration de Jésus qui est en complète harmonie avec ce qui précède: « Prenez garde à vous-mêmes. Si ton frère a péché, reprends-le; et, s'il se repent, pardonne-lui. Et s'il a péché contre toi sept fois dans un jour, et que sept fois il revienne à toi, disant: Je me repens, — tu lui pardonneras. »

[22] La méthode que le grand pacificateur nous conseille de suivre vise à maintenir la paix et l'unité parmi les frères et non pas à susciter des querelles par des bavardages et des cancans. Voici comment ces paroles du Seigneur ont été interprétées jadis: quand une personne d'un groupe avait manqué à un autre membre du groupe, après avoir tout essayé, en vue de rétablir l'entente, le différend devait être soumis à toute l'assemblée, lors d'une réunion. On en discutait, puis une votation avait lieu, selon le procédé démocratique, c'est-à-dire que chaque membre y prenait part en levant la main. C'est ainsi que le groupe devait faire connaître sa décision et statuer sur le sort réservé au coupable.

[23] Le fait d'avoir interprété les paroles du Seigneur dans ce sens a causé, dans les temps écoulés, plus de querelles et de discorde parmi les groupes que tout le reste. Les divergences d'opinions ont exalté indûment les esprits et ravi beaucoup trop de temps et d'attention qui auraient dû être consacrés à l'œuvre du Seigneur, à la proclamation de la bonne nouvelle du Royaume. En publiant ces directives, le Seigneur n'avait assurément pas cherché à atteindre ce but. C'est pourquoi, lorsqu'une certaine manière d'agir est préjudiciable, il est prudent et nécessaire d'examiner si le procédé et les méthodes utilisés jusqu'à ce jour sont conformes à l'Ecriture ou pas.

[24] Nous devons toujours nous rappeler que l'organisation du peuple de Dieu est théocratique et non pas démocratique. Les lois de l'organisation de Dieu émanent du grand Souverain de la Théocratie, du Très-Haut qui s'élève au-dessus de tout. Ces lois ne sont pas mises en valeur et sanctionnées par le fait qu'elles seraient votées par les assemblées, ou que celles-ci auraient pris des résolutions s'y rapportant. On ne peut pas dire qu'elles sont appliquées parce que ceux qui sont conduits par elles les acceptent. « Car l'Eternel est notre juge, l'Eternel est notre législateur, l'Eternel est notre roi: c'est *lui* qui nous sauve. » (Esaïe 33: 22) Une organisation théocratique ne peut qu'être dirigée de haut en bas, donc par Dieu, le Très-Haut, et non pas de bas en haut, c'est-à-dire par les membres du groupe. Le Chef de l'assemblée avait bien mentionné que si celui envers qui une faute avait été commise n'arrivait pas à gagner son frère, la possibilité lui était accordée de discuter la chose devant le groupe. Jésus ne dit toutefois pas que celui-ci, dans sa totalité, devait fonctionner en qualité de tribunal de dernière instance, examiner l'affaire à fond, et après que tous les détails eurent été exposés, voter selon la méthode démocratique. Les paroles de Christ citées plus haut (Matthieu 18: 15 à 17) ont un sens beaucoup plus large que la déclaration contenue dans l'Evangile de Luc, chapitre 17, versets 3 et 4. Ces deux exhortations scripturales sont en harmonie avec la loi divine relatée dans le Lévitique, chapitre 19, versets 17 et 18: « Tu ne haïras point ton frère dans ton cœur; tu auras soin de reprendre ton prochain, mais tu ne te chargeras point d'un péché à cause de lui. Tu ne te vengeras point, et tu ne garderas point de rancune contre les enfants de ton peuple. Tu aimeras ton prochain comme toi-même. Je suis l'Eternel. »

[25] Dans sa première épître aux Corinthiens, chapitre 6, versets 1 à 8, l'apôtre Paul relève que les différends entre frères ne devraient pas être plaidés devant les tribunaux du monde, mais il dit que les saints jugeront le monde et les anges et devraient donc être capables de régler les démêlés qui surgissent entre eux. Il ne faut pas entendre par là, que toute l'assemblée ou le groupe doit s'instituer en cour de justice, à laquelle le cas pendant, c'est-à-dire la manière d'agir d'un frère, serait soumis et arbitré définitivement.

---

21 Quelles sont les questions soulevées par ce sujet? Que dit Jésus à ses disciples, concernant le procédé à suivre, lorsque des frères pèchent contre des frères?

22 A quoi devraient servir les paroles du Seigneur? Comment les a-t-on interprétées jadis?

23 Quelles furent en réalité les conséquences des procédés utilisés? Qu'est-ce qui est nécessaire actuellement?

24 a) L'organisation du peuple de Dieu est théocratique, qu'est-ce que cela signifie?
b) Quelle est la signification qu'il ne faut *pas* donner aux paroles de Jésus, se rapportant au procédé que l'assemblée devrait suivre, lorsqu'une faute a été commise et que le cas lui est soumis?

25 Que relève l'apôtre Paul dans sa première épître aux Corinthiens, chapitre 6, versets 1 à 8? Pourquoi ces directives ne signifient-elles pas que le groupe doit s'instituer en cour de justice?

L'apôtre Paul ne dit pas que les membres de l'assemblée doivent consacrer leur temps, leur attention et leurs forces pour examiner de telles contestations et concentrer ainsi leurs pensées sur le péché et la punition qu'il mérite. L'assemblée est celle du Seigneur, aussi lorsqu'un frère manque à un autre et que l'affaire est portée à la connaissance du groupe, celui-ci procédera selon la règle théocratique.

26 L'affaire à éclaircir ne doit pas être communiquée à tout le groupe pour qu'il la juge, pas plus qu'elle ne doit occuper le temps et l'esprit de chaque frère. Avec discrétion elle sera exposée aux représentants de l'assemblée, à ceux qui, envers le Seigneur, portent la responsabilité de l'état d'esprit des consacrés et qui ont été établis pour diriger leur service. Le cas cité dans Deutéronome, chapitre 21, versets 18 à 21, donne des précisions sur cette méthode théocratique à suivre. Nous lisons: « Si un homme a un fils indocile et rebelle, n'écoutant ni la voix de son père, ni la voix de sa mère, et ne leur obéissant pas même après qu'ils l'ont châtié, le père et la mère le prendront, et le mèneront vers les *anciens de sa ville* et à la porte du lieu qu'il habite. Ils diront *aux anciens de sa ville:* Voici notre fils qui est indocile et rebelle, qui n'écoute pas notre voix, et qui se livre à des excès et à l'ivrognerie. Et tous les hommes de sa ville le lapideront, et il mourra. Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi, afin que tout Israël entende et craigne. » Selon cette manière d'agir les frères qui représentent l'assemblée ou le groupe et qui, dans l'image, sont préfigurés par les « anciens de la ville » en Israël, étudieront la chose et décideront ce qu'il convient de faire. Il n'est pas question ici d'anciens, comme il s'en trouve dans certaines organisations religieuses, mais de ceux qui sont expérimentés et ont crû dans la grâce et la connaissance de Dieu. C'est pourquoi leur résolution devra s'accorder avec la loi théocratique. Après en être arrivé là, le groupe pourra être mis au courant et donner son approbation tant à la décision prise qu'aux mesures à mettre en vigueur.

Procédé conforme à l'ordre

27 Le bien-fondé de ce procédé est confirmé par la manière d'agir des apôtres Jean et Paul qui prirent dûment en considération les instructions théocratiques de Jéhovah. Dans la troisième épître de Jean (9 à 11) il est question d'un perturbateur de la paix qui voulait briller et dominer les autres: « J'ai écrit quelques mots à l'Eglise, mais Diotrèphe, qui aime à être le premier parmi eux, ne nous reçoit point. C'est pourquoi, si je vais, je rappellerai les actes qu'il commet, en tenant contre nous de méchants propos; non content de cela, il ne reçoit pas les frères, et ceux qui voudraient le faire, il les en empêche et les chasse de l'Eglise. Bien-aimé, n'imite pas le mal, mais le bien. Celui qui fait le bien est de Dieu. » Lorsque l'apôtre Jean procéda de la sorte, il le fit en qualité de représentant du Souverain de la Théocratie et comme étant l'un des douze fondements de l'Eglise, dont Jésus-Christ est le rocher. (Apocalypse 21: 14) Le différend qu'il avait à régler consistait en ceci: Quelqu'un avait péché contre son frère, ce qui avait suffi pour compromettre la paix et l'unité spirituelle de tout le groupe. L'assemblée ne fut pas convoquée et il n'y eut aucun vote concernant les mesures à prendre. L'attention d'un représentant de l'organisation du Seigneur, qui était un des plus responsables — peut-être le seul survivant des douze apôtres — fut concentrée sur le sérieux de la situation. Celui-ci fit savoir comment il pensait agir pour le plus grand bien du groupe.

28 Lisons ce qu'écrivit Jude, un autre serviteur responsable au sein de l'organisation théocratique, de ceux qui causent des scissions: « Ce sont ceux qui provoquent des divisions, hommes sensuels, n'ayant pas l'esprit. » La version de *J. N. Darby* rend ce verset de la façon suivante: « Ceux-ci sont ceux qui se séparent [eux-mêmes], des hommes naturels (des hommes du monde, version anglaise de *Weymouth*), n'ayant pas l'esprit. » « Pour vous, bien-aimés, vous édifiant vous-mêmes sur votre très sainte foi, et priant par le saint-esprit, maintenez-vous dans l'amour de Dieu, en attendant la miséricorde de notre Seigneur Jésus-Christ pour la vie éternelle. Reprenez les uns, ceux qui contestent (de ceux qui hésitent [qui doutent, *autre version*], réprimandez les uns [ayez pitié des uns; *annotation*], version *Stapfer*); sauvez-en d'autres en les arrachant du feu; et pour d'autres encore, ayez une pitié mêlée de crainte, haïssant jusqu'à la tunique souillée par la chair. » (Jude 19 à 23) Jude, le serviteur de Jésus-Christ, ne donne dans son épître aucune instruction ayant trait à une convocation de l'assemblée ou à un vote quelconque.

29 Dans sa première épître aux Corinthiens (5: 1 à 7), l'apôtre Paul traite un cas spécial, péché commis entre certains membres du groupe de Corinthe. La faute fut si évidente que l'assemblée en eut connaissance, mais elle ne procéda pas selon les instructions de Jésus. (Matthieu 18: 15 à 17) Le péché avait été commis entre une mère et son fils; la mère ne soumit pas le cas à l'assemblée. Il s'agit plutôt d'un manquement de ces deux personnes envers tout le groupe. Le rapport biblique est conçu comme suit: « On entend dire

---

26 Comment l'affaire à éclaircir doit-elle être exposée dans le groupe? De quelle manière doit-elle être traitée? Comment le récit biblique (Deutéronome 21: 18 à 21) fait-il la lumière sur ce cas?

27 Comment se comporta Diotrèphe dans l'Eglise [l'assemblée]? De quelle façon l'apôtre Jean régla-t-il ce différend?

28 Qu'écrivit Jude de ceux qui causent des scissions? Que signifient ses paroles au sujet d'une convocation de l'assemblée?

29 Comment l'assemblée eut-elle connaissance du cas mentionné dans la première épître aux Corinthiens (5: 1 à 7)? Qu'écrivit l'apôtre Paul au sujet de la manière dont il fut traité?

généralement qu'il y a parmi vous de l'impudicité, et une impudicité telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens (on n'entend parler de rien de semblable, version de *J. F. Ostervald*); c'est au point que l'un de vous a la femme de son père. Et vous êtes enflés d'orgueil! Et vous n'avez pas été plutôt dans l'affliction, afin que celui qui a commis cet acte fût ôté du milieu de vous! Pour moi, absent de corps, mais présent d'esprit, j'ai déjà jugé, comme si j'étais présent, celui qui a commis un tel acte. Au nom du Seigneur Jésus, vous et mon esprit *étant assemblés* avec la puissance de notre Seigneur Jésus, qu'un tel homme soit livré à Satan pour la destruction de la chair, afin que l'esprit soit sauvé au jour du Seigneur Jésus. C'est bien à tort que vous vous glorifiez. Ne savez-vous pas qu'un peu de levain fait lever toute la pâte? Faites disparaître le vieux levain, afin que vous soyez une pâte nouvelle, puisque vous êtes sans levain. » Voilà comment l'apôtre Paul régla la chose. Nous lisons à ce sujet: « Je suis assiégé chaque jour par les soucis que me donnent toutes les Eglises. » — II Corinthiens 11: 28.

30 En qualité de représentant de l'organisation théocratique du Seigneur, l'apôtre Paul convoqua l'assemblée. Il le fit, non pas pour que ses membres cherchassent à résoudre cette affaire, votassent à main levée et fissent connaître ainsi leur verdict et leur décision. Ils reçurent l'ordre de se réunir, afin de donner leur assentiment au jugement prononcé par l'apôtre et de se conduire en conséquence. Après avoir fait disparaître le levain se trouvant parmi eux, résultat de l'impudicité commise par une mère et son fils, l'esprit du Seigneur au sein de l'assemblée des chrétiens devait être préservé, afin qu'ils fussent sauvés au jour du Seigneur Jésus-Christ. Ceux qui s'étaient décidés à suivre la voie de Satan en se livrant à la prostitution, exposant ainsi l'assemblée entière aux ignominies, devaient être livrés à ceux qu'ils voulaient servir, jusqu'au jour où leur chair serait détruite. Le bien-être de l'assemblée elle-même, et l'œuvre de témoignage à laquelle ses membres participaient exigeaient que le groupe obéît à ces instructions émanant de l'organisation théocratique.

31 De ce qui précède, il ressort clairement que, dans ce cas, l'assemblée n'a pas agi par elle-même. C'est l'apôtre Paul qui prit les choses en mains, en tant que représentant théocratique investi des pleins pouvoirs. Il éclaira les membres du groupe sur la conduite à tenir, afin que l'esprit du Seigneur restât sur eux. Il expliqua comment les coupables devaient être exclus en disant: « Maintenant, ce que je vous ai écrit, c'est de ne pas avoir des relations avec quelqu'un qui, se nommant frère, est impudique, ou cupide, ou idolâtre, ou outrageux, ou ivrogne, ou ravisseur, de ne pas même manger avec un tel homme. Qu'ai-je, en effet, à juger ceux du dehors [qui sont hors de l'assemblée]? N'est-ce pas ceux du dedans que vous avez à juger? Pour ceux du dehors, Dieu les juge. Otez le méchant du milieu de vous. » (I Corinthiens 5: 11 à 13) Plus tard, après que le pécheur eut manifesté un sincère repentir, ce ne fut pas le groupe ou l'assemblée qui prit la décision de l'accepter à nouveau, mais comme nous le lisons dans les épîtres aux Corinthiens (2: 6 à 11 et 7: 8 à 12), ce fut l'apôtre Paul qui ordonna de l'accueillir. Les dispositions prises par le représentant théocratique n'avaient qu'un but. Comme il l'a écrit lui-même, elles visaient à « faire connaître à tous le soin que nous prenons de vous devant Dieu ». (*J. F. Ostervald*) En obéissant aux ordres reçus, l'assemblée fit preuve de sagesse: « Une réprimande fait plus d'impression sur l'homme intelligent que cent coups sur l'insensé. » — Proverbes 17: 10.

32 Voici ce qu'écrivit l'apôtre, dans sa première épître à Timothée, chapitre 5, versets 19 à 21: « Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou de trois témoins. Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte. Je te conjure devant Dieu, devant Jésus-Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur. » Ce ne sont pas des prescriptions générales destinées à toute l'assemblée et qui autoriseraient un de ses membres à recevoir des accusations, à faire publiquement des reproches à un frère et à s'élever au rang de policier du groupe, pour tout ce qui concerne les questions spirituelles. Notons que l'apôtre s'adressa à Timothée, qui était un serviteur des frères, chargé de fonctions spéciales, un gardien de leurs intérêts. Dans ses rapports avec l'apôtre, ce jeune homme représente l'organisation visible actuelle, la « Société » chrétienne dont le Seigneur se sert, dans ses relations avec Jésus-Christ, l'« apôtre et le souverain sacrificateur de la foi que nous professons ». (Hébreux 3: 1) L'apôtre donna au gardien des groupes l'ordre d'accepter seulement devant un certain nombre de témoins, les incriminations faites contre les anciens qui avaient un service à accomplir. De plus, il lui enjoignit de réprimander les pécheurs devant toute l'assemblée, à cause de l'heureuse influence que cela exerçait sur d'autres membres du groupe. Celui-ci ne reçut jamais le pouvoir

---

30 L'apôtre convoqua-t-il l'assemblée afin qu'elle cherchât à résoudre cette affaire et votât? Pourquoi était-il nécessaire d'obéir à ses instructions?

31 a) Pourquoi l'apôtre Paul indiqua-t-il lui-même le procédé à suivre? Selon ses ordres, que devait-on faire des coupables?
b) Qui décida que le pécheur, après s'être repenti, devait être accepté à nouveau dans le groupe? Quelles furent les dispositions prises par l'assemblée?

32 a) Quelles prescriptions l'apôtre Paul donna-t-il dans sa première épître à Timothée (5: 19 à 21)? Etaient-ce des prescriptions générales destinées à tous les membres d'un groupe ou à qui?
b) Que représentait Timothée? A quelles règles l'apôtre Paul s'en tint-il, en donnant ces instructions?

d'agir de la sorte. Dans tous les cas qui se présentèrent, l'apôtre reconnut et s'en tint toujours aux règles théocratiques de l'organisation de Dieu et donna ses instructions, tout en s'y conformant.

[33] Les paroles de Jésus contenues dans les Evangiles de Matthieu (18: 15 à 17) et de Luc (17: 3) signifient donc que celui qui a été blessé ou contre qui quelqu'un a péché doit reprendre lui-même le frère qui a manqué. Ce que nous lisons dans le vingt-cinquième chapitre des Proverbes, versets 8 à 12, s'accorde avec ce qui vient d'être dit: « Ne te hâte pas d'entrer en contestation, de peur qu'à la fin tu ne saches que faire, lorsque ton prochain t'aura outragé. Défends ta cause contre ton prochain, mais ne révèle pas le secret d'un autre, de peur qu'en l'apprenant il ne te couvre de honte, et que ta mauvaise renommée ne s'efface pas. Comme des pommes d'or sur des ciselures d'argent, ainsi est une parole dite à propos. Comme un anneau d'or et une parure d'or fin, ainsi pour une oreille docile est le sage qui réprimande. »

[34] Si le coupable est raisonnable, il appréciera qu'on le rende attentif à l'injustice qu'il a commise, en lui parlant en particulier, sans ébruiter la chose, et il fera des excuses. (Proverbes 17: 10) S'il ne s'humilie pas devant le frère envers lequel il a manqué, ce dernier examinera encore l'affaire et s'efforcera, si possible, d'amener une réconciliation. Cette fois, cependant, il fera intervenir deux ou trois témoins qu'il choisira dans le groupe; il n'est pas nécessaire qu'ils y aient un service à accomplir. Ces témoins pourront constater si le frère a cherché à rétablir l'accord avec le pécheur; ils encourageront ce dernier et l'inciteront à la repentance et à réparer son erreur. Agissez comme le recommande l'apôtre Jacques (5: 19 et 20), en ces termes: « Mes frères, si quelqu'un parmi vous s'est égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène, qu'il sache que celui qui ramènera un pécheur de la voie où il s'était égaré sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés. »

[35] Si, après cette deuxième exhortation, le coupable se refuse à agir correctement, l'offensé peut soumettre l'affaire à « l'assemblée ». L'ordre théocratique ne prescrit toutefois pas que cela doit avoir lieu en présence de tout le groupe réuni, mais devant ceux qui en assument la garde et qui représentent le groupe, tout en y occupant certaines fonctions. Que doit-il arriver si le coupable ne veut rien entendre des frères représentant l'assemblée? Le Seigneur enseigne-t-il qu'elle doit exclure le pécheur? Non, le Chef de l'assemblée dit à celui qui a été outragé et dont les efforts en vue d'une réconciliation échouèrent: « Qu'il soit pour *toi* [pas pour l'assemblée] comme un païen et un publicain. » La personne à qui il a été porté atteinte peut dès lors cesser tout rapport avec lui, jusqu'à ce qu'il fasse des démarches et cherche lui-même à établir un rapprochement. C'est uniquement lorsque la paix et l'harmonie de tout un groupe sont en jeu, et que son activité dans l'œuvre du Seigneur est compromise et enrayée, que l'organisation théocratique intervient. Comme cela ressort des paroles et des actes de l'apôtre Paul, elle doit agir en vue du bien-être du groupe.

[36] Les prescriptions ou instructions de l'apôtre Paul ont été données après que le Seigneur Jésus eut prononcé les paroles contenues dans l'Evangile de Matthieu, chapitre 18, versets 15 à 17. Donc après que Jésus eut parlé de choses personnelles, l'apôtre Paul indiqua quel était le procédé à suivre pour régler les questions concernant tout un groupe. Conformément à cela, les frères devraient s'efforcer de mettre en ordre eux-mêmes leurs affaires privées et ne pas exposer l'harmonie et l'activité d'un groupe prenant part à l'œuvre de Jéhovah.

[37] Du temps des apôtres, tous les cas dont la Bible fait mention, révèlent que, par son organisation théocratique représentée par des serviteurs établis, le Seigneur transmettait aux responsables des différents groupes les instructions nécessaires sur la méthode à suivre. Lisons ce que l'apôtre Paul écrivit à Tite: « Eloigne de toi (évite l'hérétique, *version synodale*), après un premier et un second avertissement, celui qui provoque des divisions, sachant qu'un homme de cette espèce est perverti et qu'il pèche, en se condamnant lui-même (et se condamne [par conséquent] lui-même, *autre version*). » (Tite 3: 10 et 11) Le serviteur agissant au nom de l'organisation théocratique ne confiera aucune charge à celui qui trouble l'unité. Voici encore une exhortation de l'apôtre Paul aux Thessaloniciens: « Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous disons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de communication avec lui, afin qu'il éprouve de la honte. Ne le regardez pas comme un ennemi, mais avertissez-le comme un frère. » (II Thessaloniciens 3: 14 et 15) Quant aux autres membres d'un groupe, ils ne doivent ni suivre, ni imiter celui qui refuse d'observer les instructions de l'organisation — la lettre de l'apôtre se composait précisément de telles instructions — mais ils lui aideront à reconnaître qu'il fait fausse route. Au cas où il créerait des scissions et des

---

33 Quelle relation y a-t-il entre les paroles de Jésus (Matthieu 18: 15 à 17 et Luc 17: 3) et celles citées dans les Proverbes (25: 8 à 12)? Sont-elles en harmonie?

34 Que fera le coupable s'il est raisonnable? Comment doit agir le frère envers qui une faute a été commise, si le pécheur ne s'humilie pas?

35 a) Que doit faire l'offensé en cas de non-réussite? De quelle manière doit-il procéder?
b) Quelle sera son attitude envers le coupable, si cet essai de réconciliation échouait également? Quand l'organisation théocratique doit-elle intervenir?

36 Pourquoi y a-t-il une grande importance à ce que l'apôtre Paul ait donné ces prescriptions *après* que Jésus eut prononcé les paroles contenues dans l'Evangile de Matthieu? Quel est le point essentiel en cela?

37 Du temps des apôtres, comment procéda-t-on, selon la règle théocratique? Qu'écrivit l'apôtre Paul à Tite et aux Thessaloniciens, au sujet de la ligne de conduite à adopter envers ceux qui créent des scissions et envers les désobéissants?

clans dans le groupe, l'organisation théocratique s'ingérera par l'entremise de ses serviteurs munis des pleins pouvoirs.

Le serviteur restera au poste qui lui a été confié

[38] Lorsque quelqu'un se voit confier un certain travail dans l'organisation de Dieu, il l'accomplira jusqu'à ce que le Seigneur y apporte un changement. En suivant sa propre voie, en voulant faire autre chose que le travail qui lui a été assigné — quelque chose qui l'en détourne — en faisant lui-même des démarches pour introduire le changement désiré, il est possible qu'il occasionne momentanément des divisions au sein de l'organisation. L'événement fortuit arrivé à « Jean, surnommé Marc », nous donne quelques éclaircissements sur une affaire de ce genre. (Actes 12: 12 et 25) Il laissa sa mère à Jérusalem et fut envoyé dans des pays étrangers, avec les apôtres Paul et Barnabas. Ils étaient tous ce que nous nommons aujourd'hui « pionniers chargés d'une mission spéciale » dans le service de la proclamation. « Ils avaient Jean pour aide. » (Actes 13: 1 à 5) Lorsqu'ils arrivèrent dans la province romaine de Pamphylie, Jean-Marc abandonna son service de pionnier et quitta Paul et Barnabas qui ne jouirent plus de ses services, dans l'accomplissement du travail qui leur avait été confié, et à cause duquel ils se trouvaient sur une terre étrangère. La décision de Jean-Marc eut des suites fâcheuses, quant aux occasions de service dont il aurait pu bénéficier. Certaines divergences d'opinions provoquèrent une séparation parmi ces trois pionniers. Nous lisons cette relation biblique au quinzième chapitre des Actes, versets 36 à 41, en ces termes:

[39] « Quelques jours s'écoulèrent, après lesquels Paul dit à Barnabas: Retournons visiter les frères dans toutes les villes où nous avons annoncé la parole du Seigneur, pour voir en quel état ils sont. Barnabas voulait emmener aussi Jean [son cousin], surnommé Marc; mais Paul jugea plus convenable de ne pas prendre avec eux celui qui les avait quittés depuis la Pamphylie, et qui ne les avait point accompagnés dans leur œuvre. Ce dissentiment fut assez vif pour être cause qu'ils se séparèrent l'un de l'autre. Et Barnabas, prenant Marc avec lui, s'embarqua pour l'île de Chypre. Paul fit choix de Silas, et partit, recommandé par les frères à la grâce du Seigneur. Il parcourut la Syrie et la Cilicie, fortifiant les Eglises. » Jean-Marc se vit enlever le privilège d'accompagner l'apôtre Paul, pour avoir manqué à son devoir, en abandonnant le travail qui lui avait été assigné précédemment. Le fidèle Silas prit sa place.

[40] Le fossé qui s'était creusé entre eux ne fut comblé qu'après que Marc eut prouvé sa fidélité pendant une assez longue période. Paul lui accorda à nouveau sa confiance et ils fraternisèrent. Tandis qu'il était emprisonné à Rome, l'apôtre Paul écrivit: « Aristarque, mon compagnon de captivité, vous salue, ainsi que Marc, le cousin de Barnabas. » (Colossiens 4: 10; Philémon 24) Après que Marc et Pierre eurent travaillé un certain temps à Babylone, l'apôtre Paul appela Marc auprès de lui, à Rome, où pour la deuxième fois il était en captivité, et dit: « Il m'est utile pour le ministère. » (I Pierre 5: 13; II Timothée 4: 11) Lorsqu'on prend en considération tout ce qui est arrivé à Marc, on reconnaît qu'il est préférable de ne pas déprécier ses rapports avec l'organisation du Seigneur, comme il l'a fait. Afin de maintenir l'unité et la paix et pour que le témoignage puisse être rendu sans interruption, le serviteur conséquent dans sa fidélité restera donc à son poste et exécutera le service dont il a été chargé.

Comparaison

[41] Le psalmiste fut inspiré pour décrire les conséquences bénies découlant de l'unité et de l'harmonie qui règnent dans l'intérêt de la justice du monde nouveau. En termes suaves, poétiques, il chante: « Ah! qu'il est bon, qu'il est doux à des frères de vivre dans une étroite union! (Version de *M. Zadoc Kahn*) C'est comme l'huile précieuse qui, répandue sur la tête, descend sur la barbe, sur la barbe d'Aaron, qui descend sur le bord de ses vêtements. C'est comme la rosée de l'Hermon, qui descend sur les montagnes de Sion; car c'est là que l'Eternel envoie la bénédiction, la vie, pour l'éternité. » (Psaume 133: 1 à 3) C'est ainsi qu'on vivait de concert sur le territoire théocratique, sur la montagne sainte en particulier, lorsque tout le peuple fêtait, et quand les douze tribus d'Israël et les étrangers qui demeuraient chez elles se réunissaient à Jérusalem, ville dans laquelle Jéhovah avait placé son nom et où se trouvait son temple. — Psaume 122: 1 à 9.

[42] En sa qualité de premier souverain sacrificateur en Israël, Aaron était une image de Jésus-Christ. Comme il en a été d'Aaron, c'est après avoir répandu de l'huile sur la tête d'une personne, que celle-ci devenait un *christ* ou un oint. C'est ainsi que le Seigneur Jésus devint le Christ, car son Père céleste l'oignit du saint-esprit, qu'il lui concéda sans partage. « Ce n'est pas avec mesure que Dieu lui donne son esprit. » (Jean 3: 34, version de l'abbé *Glaire*) L'huile sainte répandue sur

---

38 et 39 Que peut facilement occasionner celui qui ne veut pas continuer le travail qui lui a été confié? Comment le cas de Jean-Marc donne-t-il des éclaircissements à ce sujet?

40 a) Que dut faire Marc avant de regagner la confiance de l'apôtre Paul. Dans quelle mesure la recouvra-t-il?
b) Eu égard à ce qui vient d'être dit, quelle est la meilleure manière d'agir d'un serviteur?

41 De quoi traite la description poétique du psalmiste, dans le Psaume 133? Où régnaient de telles conditions, perceptibles pour d'autres personnes?

42 A qui peut-on comparer le souverain sacrificateur Aaron dont la tête fut ointe avec de l'huile? Dans quel sens l'onction faite avec de l'huile préfigure-t-elle l'entente régnant entre les frères?

Aaron était préparée selon une formule spéciale et se composait de myrrhe pure, de cannelle aromatique, d'acore fin, de casse et d'huile d'olive, et était odoriférente. Alors qu'il remplissait ses devoirs sacerdotaux, Aaron ayant été oint avec cette huile, dégageait un bon parfum, d'un effet calmant, agréable à Dieu et qui avait un heureux ascendant sur ses frères. Jésus-Christ, le Souverain Sacrificateur oint de l'esprit de Dieu, exerça de tout temps une influence pacificatrice sur ses disciples. Il pria instamment pour qu'ils cherchassent à atteindre et à parfaire l'unité en lui, surtout maintenant, au temps de la fin du monde. (Jean 17: 20 à 23) Lorsque ses frères et leurs compagnons vivent en harmonie, n'ayant qu'un dessein, celui de rester au service de l'organisation théocratique et d'y déployer toutes leurs forces, cela équivaut à une onction du genre susmentionné, c'est-à-dire qu'ils visent à ressembler à Christ.

43 Leur « étroite union » rafraîchit comme la rosée qui descendit sur la montagne de l'Hermon, après les six mois pendant lesquels la sécheresse sévit en Palestine. La rosée fut si abondante que ses répercussions se firent sentir jusqu'aux montagnes de Sion où était bâtie la capitale du peuple dont « l'Eternel est le Dieu ». Sion ou Jérusalem était ainsi une image de l'organisation capitale de Jéhovah, gouvernée par son Roi et Souverain Sacrificateur, son Fils oint. De là, de Sion, le dispensateur de la vie éternelle octroie des bénédictions durables, des bénédictions de « la vie pour l'éternité ». Personne sur la terre ne peut obtenir cette vie éternelle, don de Dieu, d'une autre manière que par son organisation capitale et son Roi, Jésus-Christ. Jadis, la rosée qui descendit sur les montagnes de Sion engendrait la vie. Aujourd'hui, à la « fin du monde », en cette période de sécheresse désolante, les bénédictions de la vie dans le monde nouveau descendent comme la rosée sur ceux qui, grâce à elles, vivent dans une entente fraternelle, de sorte qu'ils se soumettent au règne théocratique dirigé par Sion, l'organisation capitale de Jéhovah.

43 Comment la rosée de l'Hermon qui descendit sur les montagnes de Sion est-elle une image de l'étroite union qui règne entre eux? Que montre dans l'image le fait que *c'est là* que Dieu accorda « la vie pour l'éternité »?

Qui doit prendre part au repas commémoratif du Seigneur?

Toutes les personnes de bonne volonté sont cordialement invitées à assister au repas commémoratif du « Roi des rois », qui aura lieu le 28 mars 1945, après le coucher du soleil. Ce jour marque le commencement du quatorzième jour du mois de Nisan, dont nous connaissons l'importance. Qui donc commémorera cette fête de la manière conforme à l'Ecriture et où sera-t-elle célébrée? Partout où se trouve un groupe organisé de témoins de Jéhovah. Ils souhaiteront la bienvenue à tous les hommes craignant Dieu, dans la salle où ils se seront rassemblés pour célébrer la fête. Ils reconnaissent Jéhovah Dieu et son Roi, Jésus-Christ, comme les « autorités supérieures » et ils leur sont soumis. Jésus-Christ a ordonné à ses disciples de célébrer ce jour « en sa mémoire ». Aussi les témoins de Jéhovah le feront-ils pour obéir aux « autorités supérieures ».

Si des personnes de bonne volonté ou « Jonadabs » assistent au repas commémoratif du Seigneur, doivent-elles aussi prendre les symboles du repas? Vous pourrez lire la réponse à cette question dans l'article « En mémoire du Roi », paru au printemps de l'année dernière, comme supplément de la revue « Consolation ». Il en ressort que personne ne doit manger du pain sans levain, ou boire du vin, s'il ne sait pas ou ne reconnaît pas qu'il est membre du « corps de Christ ». Il ne peut reconnaître s'il en fait partie, qu'en se consacrant intégralement et sans condition à Jéhovah, par sa foi en l'Agneau de Dieu, Jésus-Christ. Il doit également reconnaître que le Tout-Puissant l'a justifié pour lui accorder la vie, grâce à sa consécration, qu'il a ensuite accepté cette vie comme un sacrifice, en communion avec Jésus-Christ, et l'a accueilli dans « l'alliance par le sacrifice ». — Psaume 50: 5.

Dieu le Père doit ensuite avoir engendré de son esprit ou de sa force la personne consacrée et justifiée et lui avoir accordé le droit conditionnel à la vie spirituelle dans le ciel. Par là, il l'a, en tant que fils spirituel, conduit sur une nouvelle voie. En l'engendrant, il le reconnaît comme fils spirituel et manifeste cela en lui accordant « toutes sortes de bénédictions spirituelles », sous forme de connaissance, de compréhension et de privilèges de service pour multiplier les intérêts de son Royaume. Si ce fils spirituel fait un fidèle

usage de ses privilèges, Jéhovah l'oindra de son esprit de puissance, l'autorisera à être son témoin et le baptisera ou l'accueillera dans le « corps de Christ ». (Voir Jacques 1: 18; I Pierre 1: 3; Ephésiens 1: 3; Romains 8: 16 et 17; 6: 3; I Jean 2: 20 et 27) S'il accomplit fidèlement sa mission, il pourra participer au repas du Seigneur.

Vous demanderez cependant: N'étant pas membre du « corps de Christ » et n'osant pas prendre les symboles, pourquoi devrais-je assister au repas? Simplement parce que si vous vous joignez à ceux qui prennent les symboles « en sa mémoire », vous obéissez au commandement du Roi qui règne. Seul un reste du « petit troupeau » du Royaume se trouve encore sur la terre; cependant le Seigneur Jésus rassemble maintenant ses « autres brebis » qui n'appartiennent pas au royal « corps de Christ ». Il les réunit au « reste », en sorte qu'ils ne forment qu'un seul troupeau, sous un seul berger. (Jean 10: 16) Ces compagnons du « reste » n'ont pas part à la mort du Seigneur, mais ils se souviennent de ses souffrances, par lesquelles il prouva sa fidélité et son dévouement à Dieu, et l'acclament comme Roi. Ils se soumettent au même Royaume que celui auquel sont appelés les membres du « reste », qui seront cohéritiers avec Christ. (Apocalypse 7: 9 à 17) Grâce à l'autorisation du Roi, ils annoncent avec le « reste » ce Royaume divin et proclament avec lui le nom de Jéhovah, sur toute la terre. — Apocalypse 22: 17.

Le même degré de fidélité envers Dieu et son juste gouvernement est exigé des « autres brebis » comme du « reste ». Au milieu du monde de Satan leur loyauté est donc soumise à la même épreuve. Elles doivent combattre côte à côte avec le fidèle « reste », contre la même puissance démoniaque. (Ephésiens 6: 12) Elles doivent lever leurs regards vers Christ, le Roi, comme leur modèle dans la fidélité envers Dieu, dans l'endurance des souffrances pour la cause de la justice et dans la victoire sur le monde. Elles doivent aussi « craindre Dieu » et « honorer le Roi ». (I Pierre 2: 17 et 21) Nous voyons donc combien il est important qu'elles assistent au repas commémoratif, en l'honneur du Roi établi par Jéhovah; elles en retireront certainement des bénédictions et la force nécessaire pour continuer le combat.

C'est autour de la table du Seigneur que se réunissent le « reste » oint et ses fidèles compagnons. En venant s'y placer, ils doivent être purs, c'est-à-dire libérés de tout contact avec le monde qui se trouve sous la puissance des démons et est souillé par la religion. On ne peut servir en même temps ce monde et Dieu, car ils sont opposés l'un à l'autre. Le « reste » participe donc, en prenant les symboles du repas commémoratif, à la table du Seigneur, tout comme les sacrificateurs d'Israël mangeaient à l'autel de l'Eternel la chair des animaux sacrifiés. (I Corinthiens 9:13) L'apôtre Paul montre d'abord ce qu'il faut faire et parle ensuite de la coupe de bénédiction et du pain rompu: « C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie. » (I Corinthiens 10: 14) *L'idolâtrie* équivaut au culte des démons. C'est une vénération de l'organisation des démons, placée sous la conduite de Satan, et des choses qui en font partie. Le vocable *idolâtrie* a également trait à une participation aux affaires de ce présent monde qui est sous la puissance des démons. Il en était de même de ceux qui, dans l'antiquité, offraient des sacrifices aux idoles et mangeaient une part de la victime; ils étaient en communion avec les démons et mangeaient à leur table ou autel. Pourquoi faut-il donc fuir l'idolâtrie? L'apôtre Paul nous en donne la raison.

« La coupe de bénédiction que nous bénissons n'est-elle pas la communion au sang de Christ? Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion au corps de Christ? Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps; car nous participons tous à un même pain (car bien que nous sommes plusieurs, nous formons tous un seul corps, car nous participons tous à un même pain, *autre version*). Voyez les Israélites selon la chair: ceux qui mangent les victimes ne sont-ils pas en communion avec l'autel [avec l'autel de Dieu]? Que dis-je donc? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose? [Elles ne sont rien en elles-mêmes; car elles ne sont rien de plus que la matière dont elles sont faites; mais ce qu'elles représentent est significatif]. Nullement. Je dis que ce qu'on sacrifie [ce que les nations sacrifient], on le sacrifie à des démons, et non à Dieu; or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons. Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur [souffrir jusqu'à la mort avec le Seigneur], et la coupe des démons [vivre pour ce monde, le servir et soutenir son organisation dominée par les démons]; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur et à la table des démons [en adorant des choses conçues par l'esprit de l'égoïsme et qui sont honorées par le monde, et en vous sacrifiant pour elles]. Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur [la juste colère du Seigneur contre l'hypocrisie]? Sommes-nous plus forts que lui? » (I Corinthiens 10: 16 à 22) N'étant pas plus forts, ne cherchons pas à provoquer sa colère en étant chancelants, c'est-à-dire en participant au repas du Seigneur et en cherchant en même temps à plaire à l'organisation ennemie — qui se trouve sous l'emprise des démons — et à la servir. Quiconque participe au repas du Seigneur doit être pur.

La fête célébrée pour commémorer le repas du Seigneur n'est pas un repas ordinaire. Elle ne doit pas être confondue avec un autre repas quel-

conque ou être rabaissée au rang d'un tel repas. Le lieu où Dieu est adoré n'est pas l'endroit où l'on mange pour apaiser sa faim. Les chrétiens de Corinthe commirent cette faute et l'apôtre Paul releva le grand dommage spirituel qui en résulta, ainsi que le jugement divin qui frappa les participants irréfléchis. Pourquoi cela? Parce qu'en prenant le repas du Seigneur immédiatement après un autre repas, plusieurs étaient appesantis, apathiques et manifestaient l'esprit de gens du monde. Ils ne reconnaissaient pas la signification du pain qui était rompu au repas commémoratif, c'est-à-dire qu'il représentait le « corps » du Seigneur et que seuls ceux qui seront rompus avec lui comme membres de son « corps », de l'Eglise, peuvent y participer. Bien que ce « corps de Christ » doive être rompu par les épreuves dont il sera l'objet de la part des ennemis, des esprits méchants et de leurs instruments humains, aucune discorde ne devrait régner parmi ses membres. Tous doivent être un sous leur Chef, le Roi. C'est aussi pour cela que Jésus pria, lorsqu'il institua la sainte cène. Notons le conseil de l'apôtre Paul et les exhortations qu'il adresse à ceux qui prennent part au repas du Seigneur :

« En donnant cet avertissement, ce que je ne loue point, c'est que vous vous assemblez, non pour devenir meilleurs, mais pour devenir pires. Et d'abord, j'apprends que, lorsque vous vous réunissez en assemblée, il y a parmi vous des divisions, — et je le crois en partie, car il faut qu'il y ait aussi des sectes parmi vous, afin que ceux qui sont approuvés soient reconnus comme tels au milieu de vous. — Lors donc que vous vous réunissez, ce n'est pas manger le repas du Seigneur [si vous procédez de la manière décrite ci-après]; car, quand on se met à table, chacun commence par prendre son propre repas, et l'un a faim, tandis que l'autre est ivre (rassasié, *autre version*). N'avez-vous pas des maisons pour y manger et boire? Ou méprisez-vous l'Eglise de Dieu, et faites-vous honte à ceux qui n'ont rien? Que vous dirai-je? Vous louerai-je? En cela je ne vous loue point. Car j'ai reçu du Seigneur ce que je vous ai enseigné; c'est que le Seigneur Jésus, dans la nuit où il fut livré, prit du pain, et après avoir rendu grâces, le rompit, et dit: [Prenez et mangez] ceci est mon corps, qui est rompu pour vous; faites ceci en mémoire de moi. De même, après avoir soupé, il prit la coupe et dit: Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang; faites ceci en mémoire de moi toutes les fois que vous en boirez. Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne. »

« C'est pourquoi celui qui mangera le pain ou boira la coupe du Seigneur indignement, sera coupable envers le corps et le sang du Seigneur (péchera contre le corps et le sang du Seigneur, *autre version*). Que chacun donc s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et boive de la coupe; car celui qui mange et boit sans discerner le corps du Seigneur, mange et boit un jugement contre lui-même. » (I Corinthiens 11: 17 à 29) Par conséquent, celui qui participe indignement au pain et à la coupe, rabaisse le repas commémoratif du Seigneur au niveau d'un repas ordinaire, méprise ainsi la signification des symboles, fournit une fausse impression à ceux qui l'observent et est donc hypocrite. Il se place lui-même dans la classe de ceux qui occasionnent des souffrances et des épreuves à Jésus-Christ et aux membres de son « corps », épreuves de leur loyauté pouvant entraîner leur mort. Une telle personne méprise donc le Roi établi par Jéhovah et son Royaume, crucifie pour sa part le Fils de Dieu et l'expose à l'ignominie. (Hébreux 6: 4 à 6) Elle s'attire le jugement de Dieu.

Qu'il y ait lieu ou non de donner à cela un sens littéral ou spirituel, les paroles suivantes de l'apôtre Paul nous montrent cependant au sujet des conséquences de la coutume perverse susmentionnée, que le jugement divin atteint le coupable. « C'est pour cela qu'il y a parmi vous beaucoup d'infirmes et de malades, et qu'un grand nombre sont morts (dorment, *autre version*). Si nous nous jugions nous-mêmes, nous ne serions pas jugés [par le Seigneur]. Mais quand nous sommes jugés, nous sommes châtiés par le Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. Ainsi, mes frères, lorsque vous vous réunissez pour le repas, attendez-vous les uns les autres [fixez un temps déterminé convenant à chacun]. Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous réunissiez pas pour attirer un jugement sur vous. » — I Corinthiens 11: 30 à 34.

Le sens de ce qui précède est tout à fait clair. Quiconque appartient à la classe des personnes de bonne volonté ou « autres brebis » et reconnaît qu'il n'est pas membre du « corps de Christ », qui sera rompu, ne doit pas prendre les symboles du repas commémoratif. Il doit être présent comme assistant, mais n'oubliera pas qu'il est exigé de lui le même entier dévouement au Seigneur, la même intégrité envers Dieu et le même degré de fidélité dans l'observation de l'alliance conclue avec le Très-Haut, que de ceux qui prennent les symboles.

Toutes les personnes de bonne volonté seront donc les bienvenues aux réunions qui auront lieu partout, le 28 mars 1945, après le coucher du soleil, pour commémorer le repas du Seigneur. On préparera pour ces réunions des pains sans levain et des coupes remplies de vin rouge (plusieurs coupes ou verres, si le nombre des participants l'exige) pour ceux des assistants qui reconnaîtront, au moment où seront présentés les symboles, qu'ils

sont dignes de les prendre. Il convient que la réunion commence par une prière adressée à Dieu pour lui demander de bénir cette assemblée. Avant la prière, on pourra chanter un cantique approprié à la circonstance. Comme les paroles du Seigneur prononcées sur le pain et le vin n'opèrent pas un miracle et ne changent pas ces symboles en chair et en sang, n'importe quel consacré, capable et fidèle — si possible un membre du « reste » — peut présider la réunion. Celui-ci, ou une autre personne qualifiée qui est dévouée à Jéhovah, peut faire une allocution ou lire un article publié dans « La Tour de Garde » et donnant la signification du repas du Seigneur.

Ensuite un frère prononcera une prière en remerciant Dieu des symboles et de ce qu'ils signifient. Puis on offrira ensemble le pain et le vin et on les fera passer parmi les assistants, afin que chacun pouvant « discerner » s'il fait partie du « corps » du Seigneur, puisse avoir l'occasion de prendre des deux symboles. Après cela, le frère qui préside la réunion pourra relever l'application pratique de la signification de ce repas, en faisant quelques communications relatives au service et en attirant l'attention sur les privilèges, les dispositions et les instructions dont peuvent faire usage tant le « reste » que les personnes de bonne volonté pour servir Dieu et son Royaume « dès maintenant et à jamais ». La réunion se terminera par un cantique et une prière.

